

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VENDREDI 23 FÉVRIER, à 16 h 11, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 01).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noëla MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Brigitte ADAME	à partir de son départ, à 18 h 35, au rapport n° 24/1-025	par Jean-Pierre MARCHAU
Gérard FRANÇOISE	à partir de son départ, à 17 h 00, au rapport n° 24/1-004	par Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE
Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Dominique TURPIN		par Julie PONTALBA
Karel MAGAMOOTOO	pour toute la durée de la séance	par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
Christelle HASSEN		par Fernande ANILHA
Érick FONTAINE	jusqu'au départ de sa mandataire, à 18 h 35, au rapport n° 24/1-025	par Brigitte ADAME
Raihanah VALY		par Jean-François HOAREAU
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Le rapport n° 24/1-021 a été retiré de l'ordre du jour de séance.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la	rapport n°
(*) <u>Érick FONTAINE</u> (mandataire : Brigitte ADAME)	mandataire / ville	SHLMR	24/1-009
- Virgile KICHENIN - Jacqueline PAYET	candidats au CA	SODIAC	24/1-020
- <u>Éricka BAREIGTS</u>	maire	protection fonctionnelle	24/1-031

CA
SODIAC

Conseil d'Administration
Société dionysienne d'Aménagement et de Construction

(*)

élu absent / représenté

(la mandataire ayant voté en son seul nom propre)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Gérard FRANÇOISE	parti à 17 h 00	au rapport n° 24/1-004 en laissant procuration à Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE
Yassine MANGROLIA	sorti à 17 h 27 revenu à 17 h 43	au rapport n° 24/1-007 au rapport n° 24/1-009
Virgile KICHENIN Jacqueline PAYET (voir élus intéressés : candidats au CA de la SODIAC)	sortis à 18 h 16 revenus à 18 h 19	au rapport n° 24/1-020 au rapport n° 24/1-022 (rapport n° 24/1-021 retiré de l'ordre du jour de séance)
Brigitte ADAME	partie à 18 h 35	au rapport n° 24/1-025 en laissant procuration à Jean-Pierre MARCHAU
Éricka BAREIGTS en laissant la présidence à Jean-François HOAREAU	sortie à 18 h 58 revenue à 19 h 00	avant examen du rapport n° 24/1-031 après le vote (avant la clôture de la séance)

OBJET **Action de coopération décentralisée de la ville de Saint-Denis avec la ville de Walvis Bay de la République de Namibie**

L'intégration régionale est porteuse d'enjeux structurants pour la Réunion. La relation entre le territoire et son environnement régional est déterminante du développement territorial à travers la circulation des flux humains et commerciaux.

Le développement de ces relations se fera d'autant mieux que les jeunes de la Réunion en général et de Saint-Denis en particulier dès aujourd'hui : (I) auront conscience de leur environnement régional et de ses enjeux, (II) se familiariseront avec cet environnement, (III) rencontreront les populations de cet environnement. C'est à cet horizon que la politique publique de coopération décentralisée de la ville de Saint-Denis entend préparer la jeunesse dionysienne, afin qu'elle le vive pleinement et contribue à le dessiner plutôt qu'à le subir.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la volonté d'actions de coopération décentralisée entre la ville de Saint-Denis et la ville de Walvis Bay, Namibie, sur le plan éducatif

L'objet du présent rapport est d'acter le principe de l'engagement de la ville dans une démarche de coopération avec la ville de Walvis Bay, Namibie, dans le champ de l'éducation.

Projet de coopération décentralisée pour un codéveloppement des compétences linguistiques et de l'interconnaissance culturelle

Une mission de la ville de Saint-Denis s'est rendue en Namibie du 10 au 14 septembre 2023. L'objectif assignée à cette mission était de nouer des contacts dans les champs de l'éducation, de la culture, du sport et de l'environnement, ainsi qu'éventuellement tout autres champs susceptibles de présenter un intérêt pour la ville de Saint-Denis.

De plus, mandat a été donné par la maire de Saint-Denis d'entrer en discussion avec la ville namibienne de Walvis Bay afin de jeter les bases d'un cadre de coopération, voire d'un jumelage, entre les deux villes.

Une lettre d'intention a ainsi été signée entre les deux parties le 13 septembre 2023 à la résidence de France à Windhoek, manifestant la volonté commune de voir se développer des relations profitables à leurs administrés respectifs (cf. lettre d'intention en annexe).

Sur la base de cette lettre d'intention, le conseil municipal de la ville de Walvis Bay a acté sa volonté de développement de relations avec la ville de Saint-Denis de la Réunion.

Aussi, conformément aux objectifs assignés à la mission de la ville de Saint-Denis en Namibie, et conformément au cadre général des objectifs et enjeux de la politique publique de coopération décentralisée de la ville de Saint-Denis, il est proposé une première traduction concrète de cette volonté commune à travers le champ éducatif.

Les préconisations suivantes sont réalisables et permettent de faire concrètement vivre les intentions formulées à travers le document cosigné entre la ville de Walvis Bay et la ville de Saint-Denis :

- e-échange (l'usage du numérique comme moyen technique structurant de cette démarche),
- visio-partage en anglais (montée en compétence orale parler/ comprendre des élèves),
- correspondances écrites entre classes (montée en compétence écrite des élèves et découverte culturelle de l'autre),
- échanges de carnets de jeux entre classes réunionnaises et namibiennes (découverte culturelle et acculturation par la pratique des jeux de l'autre).

L'objectif est une montée en compétence des élèves dionysiens dans l'apprentissage de l'anglais. Cette initiative donne une nouvelle dimension au Plan anglais dont bénéficie depuis plus de dix ans maintenant les enfants scolarisés dans les écoles du chef-lieu. Elle est une contribution concrète à fonder l'ambition d'une jeunesse dionysienne ouverte sur le monde, intégrée dans son environnement régionale et prête à relever les défis des contextes d'échanges à venir.

Cette démarche et ses contenus seront répliquées avec les autres territoires partenaires de la politique de coopération décentralisée de la ville dans la thématique éducative, sous réserve de leur accord et des contingences propres à ces territoires.

Sur le plan opératoire, cette méthode de réplication permet une réelle démarche d'évaluation de politique publique et offre la possibilité d'évolution agile. En fonction des réalités expérimentées, elle permet d'identifier forces et faiblesses de la démarche, pour une montée en généralité afin de déterminer des régularités et les évolutions pertinentes, nécessaires et applicables.

Le but à terme est de concevoir le socle commun d'une dynamique éducative globale qui soit également profitable aux jeunes de nos territoires à travers une « Alliance éducative de l'océan Indien » que nous appelons de nos vœux et que nous engageons ici concrètement.

Cette démarche entend ainsi dépasser les cadres de représentation des pratiques de coopération fondées sur la solidarité, au profit d'échanges mutuellement bénéfiques aux deux parties.

Je vous demande :

- d'acter le principe du développement d'une politique publique de coopération décentralisée avec la ville de Walvis Bay dans les termes exposés à travers le présent rapport ;
- de m'autoriser à engager les budgets nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

OBJET **Action de coopération décentralisée de la ville de Saint-Denis avec la ville de Walvis Bay de la République de Namibie**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Vu la Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ;

Vu la Loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional ;

Vu le RAPPORT N° 24/1-004 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Benjamin THOMAS - Conseiller municipal au nom des commissions « Ville Fraternelle », « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Acte le principe du développement d'une politique publique de coopération décentralisée avec la ville de Walvis Bay dans les termes exposés à travers le présent rapport.

ARTICLE 2

Autorise la maire à engager les budgets nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.



LETTRE D'INTENTION

**ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION,
COMMUNE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ET
LA VILLE DE WALVIS BAY,
COMMUNE DE LA RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE**

Cette lettre fait part de l'intention de la ville de SAINT-DENIS DE LA RÉUNION, commune de la République française, et de la ville de WALVIS BAY, commune de la République de Namibie, de conclure un accord en tant que "villes amies".

Les villes de SAINT-DENIS DE LA RÉUNION et de WALVIS BAY reconnaissent la valeur de l'échange de connaissances et de bonnes pratiques dans des domaines d'intérêt mutuel. Les domaines d'intérêt comprennent l'éducation, la culture, l'environnement et le développement socio-économique.

Les deux villes expriment leur intention de signer, au moment et à l'endroit opportuns, une proclamation intercommunale officielle en tant que "villes amies" et de sceller leur volonté de soutenir et d'encourager les opportunités offrant des avantages mutuels.

Signé à Windhoek, ce 13 septembre 2023

Trevino FORBES
Maire de Walvis Bay

Par délégation d'**Erika BAREIGTS**
Maire de Saint-Denis de la Réunion
Benjamin THOMAS
Conseiller municipal,
délégué à la coopération régionale



LETTER OF INTENT

**BETWEEN THE MUNICIPALITY OF SAINT-DENIS DE LA RÉUNION,
CITY OF THE FRENCH REPUBLIC**

AND

**THE MUNICIPALITY OF WALVIS BAY,
CITY OF THE REPUBLIC OF NAMIBIA**

This letter states the intent of the Municipality of SAINT-DENIS DE LA RÉUNION, city of the French Republic, and the Municipality of WALVIS BAY, city of the Republic of Namibia, to enter into an agreement as 'Friendship Cities'.

The Municipalities of SAINT-DENIS DE LA RÉUNION and WALVIS BAY recognize the value of exchanging knowledge and best practices in areas of mutual interest. The areas of interest include educational, cultural, environmental and socio-economic development.

The two municipalities express their intent to sign, at an appropriate time and place, an official inter-municipal proclamation as 'Friendship Cities' and to seal their willingness to support and encourage opportunities for mutual benefit.

Signed at Windhoek on this 13 September 2023

Trevino FORBES
Mayor of Walvis Bay

on behalf of **Erika BAREIGTS**
Mayor of Saint-Denis de la Réunion
Benjamin THOMAS
Town councillor,
responsible for regional cooperation